



Commune de LOMONT

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants, que des travaux d'élagage et d'abattage d'arbres entrepris dans le cadre du plan d'entretien et de maintenance des lignes électriques hautes tensions 20000 volts, vont débiter sur le territoire de la commune à compter du 16/01/2023.

Ces travaux ont été confiés par ENEDIS, à l'entreprise : **SARL PIERROT ELAGAGE**
Exploitant forestier habilité à réaliser l'élagage à proximité des lignes électriques.

A SAVOIR : Dans l'éventualité, où la ligne électrique traverse un cours d'eau, les rémanents suite à élagage seront éloignés de la berge afin d'éviter d'être emmenés par le cours d'eau en cas de crue ou d'inondation.

RAPPEL : Les rémanents issus de l'élagage sont rangés et laissés à disposition du propriétaire du terrain à qui ils appartiennent, l'entreprise n'est pas tenue d'évacuer les produits de coupe.